

République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 20 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2024. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 13/03/2024.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MORAND Laetitia à Mme MEYER Katy

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE BOURGES  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MEYER Katy

Affichage en mairie le :  
**27 MARS 2024**

### D2024\_03\_12 – Rapport définitif de la chambre régionale des comptes

Madame le Maire expose :

Par courrier du 16 août 2023, la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire a avisé Madame le Maire de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Berry-Bouy sur les exercices 2018 et suivants.

Ainsi, au cours des derniers mois, les différents ordonnateurs de cette période ont été audités et les services de la commune ont répondu aux questionnaires portant sur la gestion des ressources humaines, sur les services à la population, sur les finances et notamment sur les relations avec l'agglomération de bourges plus.

La Chambre Régionale des Comptes a adressé son rapport définitif le 15 février 2024. Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions administratives, ce rapport doit être présenté en séance du Conseil Municipal et doit faire l'objet d'un débat.

Ensuite, il sera rendu public par la Chambre Régionale des Comptes. Dans l'attente, le document qui a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux réunis le 13 mars 2024 doit rester confidentiel.

Vu l'article L.243-6 du Code des juridictions administratives,

Considérant le débat tenu en séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte du rapport définitif rédigé par la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2018-2022.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27 MARS 2024

Bespro  
Levraut

ID : 018-211800289-20240327-D2024\_03\_12-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 27/03/2024  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAI



Le secrétaire de séance  
Katy MEYER



République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 20 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2024. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 13/03/2024.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MORAND Laetitia à Mme MEYER Katy

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE de BOURGES  
Le  
Et  
Publication ou notification du :

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Affichage en mairie le :

27 MARS 2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MEYER Katy

### D2024\_03\_13 – Tarifs Jardins Passions

Monsieur Chalopin expose aux membres du conseil municipal qu'à compter du 20 mars 2024, les tarifs pour les Jardins Passion doivent être révisés comme suit :

Entrée : 3 €

gratuit pour les moins de 16 ans

Emplacement exposants :	
Intérieur le m <sup>2</sup>	7 €
Extérieur ≤ 50 m <sup>2</sup>	40 €
Extérieur > 50 m <sup>2</sup>	55 €
Extérieur > 80 m <sup>2</sup>	70 €

Encarts publicitaires	
A8 (5,2 x 7,4 cm)	50 €
Encart exceptionnel (6 x 6 cm)	75 €
A7 (7,4 x 10,5 cm)	175 €
A6 (10,5 x 14,8 cm)	250 €
A5 (14,8 x 21 cm)	500 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le **27 MARS 2024**

Berger  
Levrault

ID : 018-211800289-20240327-D2024\_03\_13-DE

Exposants	
Repas	16 € / personnes
Hébergement	20 € / personnes
Tables	5 € / tables
Participation repas du samedi soir	6 € / personnes

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les tarifs énumérés ci-dessus,
- décide que pour valider la participation, le chèque de règlement devra être joint au dossier d'inscription. Celui-ci devra être égal au montant total de la participation (emplacement, repas, hébergement)
- décide que le chèque ne sera pas restitué en cas d'absence de l'exposant (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 27/03/2024  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Katy MEYER

